

# Sources <sup>n° 93</sup>

Journal de la Paroisse de Notre-Dame des Plateaux

Secteurs de l'Angillon, Champagnole, la Combe d'Ain, les Foncines,  
les Monts de Balerne, Notre-Dame du Châtelet, Val de Sirod, Val de Mièges



# Sommaire

Editorial,  
P 3

Ça se passe chez nous,  
P. 4 à 7

Catéchèse,  
P. 8

Dossier,  
P. 9 à 14

Coup de projecteur,  
P. 15-16

Nos joies & nos peines  
P. 17

Calendrier des messes  
P. 18-19

## ***Prière de Saint Isidor de Séville***

Nous voici devant Toi, Esprit Saint ;  
En Ton Nom, nous sommes réunis.

Toi notre seul conseiller, viens à nous,  
demeure avec nous,  
daigne habiter nos cœurs.

Enseigne-nous vers quel but nous orienter ;  
montre-nous comment nous devons marcher  
ensemble.  
nous qui sommes faibles et pécheurs,  
ne permets pas que nous provoquions le désordre.

Fais-en sorte,  
que l'ignorance ne nous entraîne pas  
sur une fausse route,  
ni que la partialité influence nos actes.

Que nous trouvions en Toi notre unité,  
sans nous éloigner du chemin de la vérité  
et de la justice,  
en avançant ensemble vers la vie éternelle.

Nous te le demandons à Toi,  
qui agit en tout temps et en tout lieu,  
dans la communion du Père et du Fils,  
pour les siècles des siècles,

Amen

## Editorial

Frères et sœurs,

La solennité ou la grande fête de Pâques nous rappelle quotidiennement et annuellement que Jésus Christ, notre Maître, a vaincu la mort, a fait briller la lumière dans les ténèbres. Dans l'évangile selon saint Matthieu, la Bonne Nouvelle de sa résurrection fut initialement annoncée à Marie Madeleine et l'autre Marie par l'Ange de Dieu : « *Je sais que vous cherchez Jésus le Crucifié. Il n'est pas ici, car il est ressuscité, comme il l'avait dit. Venez voir l'endroit où il reposait.* » (Matthieu 28, 5-6). Pendant qu'elles rentraient chez elles pour annoncer cette Bonne Nouvelle à ses disciples, Jésus ressuscité leur apparut et leur dit : « *Je vous salue. (...) Soyez sans crainte, allez annoncer à mes frères qu'ils doivent se rendre en Galilée : c'est là qu'ils me verront.* » (Matthieu 28, 9-10).

Si Jésus Christ a connu la mort, ensuite la vie, c'est pour devenir le Seigneur et des vivants et des morts (cf. Romains 14, 9). Sa résurrection n'est pas un événement ordinaire, car elle nous renouvelle profondément et renouvelle toute la création. C'est pourquoi, saint Paul révéla aux Corinthiens divisés, les exigences de leur foi fondée sur le mystère pascal du Christ : « *Purifiez-vous donc de vieux ferments, et vous serez une pâte nouvelle, vous qui êtes le pain de la Pâque, celui qui n'a pas fermenté. Car notre agneau pascal a été immolé : c'est le Christ. Ainsi, célébrons la Fête, non pas avec de vieux ferments, non pas avec ceux de la perversité et du vice, mais avec du pain non fermenté, celui de la droiture et de la vérité.* » (1 Corinthiens (5, 7-8). Ces paroles doivent nous interpeller et nous pousser à nous convertir, c'est-à-dire à changer de vie quotidiennement, afin que, devenus des créatures nouvelles (cf. 2 Corinthiens 5, 17), nous soyons capables de transformer le monde dans lequel le Ressuscité nous envoie par la force de son Esprit.

Les célébrations pascales nous rappellent aussi que, par le baptême, nous sommes ressuscités avec le Christ et que nous sommes appelés à rechercher les réalités d'en haut, les réalités impérissables, et non celles de la terre qui sont éphémères (cf. Colossiens 3, 1-2). Célébrer les fêtes pascales, c'est célébrer quotidiennement la victoire de la Vie sur la mort.

Que le Christ qui a fait mourir la mort par sa résurrection nous donne la force de nous comporter en ressuscités, en enfants de lumière et en artisans de paix, car il nous a réconciliés avec le Père, il est devenu notre paix en détruisant le mur de la haine par sa chair ou sa personne crucifiée. Il est venu proclamer l'Evangile de la paix (cf. Ephésiens 2, 14 et 17). « *La paix soit avec vous ! De même que le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie.* » (Jean 20, 21).

Père Crispin SOLULA MASUNDA, Curé modérateur



# CA SE PASSE CHEZ NOUS !

## Les enfants du KT de l'Angillon :

**Les enfants du KT de l'Angillon** se sont rendus à l'EHPAD de Vannoz pour faire un temps d'animation avec les personnes fragiles de l'EHPAD durant le temps de l'avent mercredi 10 décembre. Ils ont d'abord finalisé une crèche avec un support en forme d'étoile et ont ensuite présenté une petite saynète de Noël à la chapelle. Le tout s'est terminé par un goûter avec les résidents à la salle à manger.

Tout le monde était aux anges Il y a toujours beaucoup de bonheur et de joie à partager



## Bricolage solidarité secteur Val-de-Mièges :



Samedi 28 février, des enfants du catéchisme, des parents, des bénévoles, des catéchistes ont fabriqué une centaine de cartes à offrir aux résidents de l'Ehpad de Nozeroy et aux malades visités à domicile dans les villages. Même le Père Crispin s'y est mis. Beau temps de fraternité initié par Anne-Sophie Alpy et Véronique Houard, les deux déléguées santé-solidarité du secteur.



# CA SE PASSE CHEZ NOUS !

## Fête de Saint-Joseph à Petit Villard

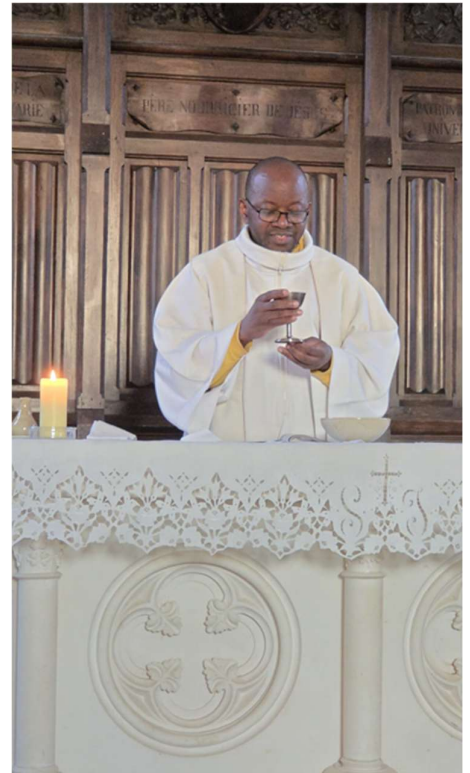
Avec le soleil et malgré le changement d'horaire vous êtes venus nombreux à Petit Villard pour fêter saint Joseph patron de cette jolie chapelle.

C'est le père Crispin qui célébrait la messe, célébration priante et tous nous avons mis notre cœur pour chanter.

Comme d'habitude après la messe nous avons été conviés au verre de l'amitié ou l'accueil est très chaleureux et convivial.

Merci au père Crispin et à tous ceux qui ont contribué à cette belle fête.

Rendez-vous en 2027 pour Saint Joseph



# CA SE PASSE CHEZ NOUS !

## Pèlerinages

### A Mièges

Selon la légende locale (mais il existe des variantes) il faut remonter au Moyen Age pour trouver trace d'un chevalier qui aurait trouvé une statuette en argent dans l'eau de source où il venait s'abreuver. Après avoir retrouvé cette statuette au lieudit « la corvée » il fit bâtir, sur place, un oratoire qui devint prieuré. Des extensions sont réalisées dans les siècles qui suivirent : chapelles et ermitage. Ce dernier démoli pendant la guerre de dix ans (1634-1644) fut reconstruit puis vendu sous la révolution et rendu au culte 30 ans plus tard.

A l'époque où Les Flandres et la Franche Comté avaient un lien avec l'Espagne, un chêne supportait la statuette miraculeuse d'une vierge à Montaigu (Flandre). Lors de l'abattage de cet arbre, un certain nombre de statuettes furent sculptées et certaines parvinrent en Franche Comté notamment à Gray, Jussey, Arbois, Montciel et Mièges. C'est l'ermite-prêtre François Carlier qui, sous le manteau, aurait rapporté cette « Vierge de Montaigu » de Flandre. A Mièges, les faits miraculeux se multiplient et avec eux les témoignages de reconnaissance. En 1937, Monseigneur Rambert Faure, évêque de Saint Claude depuis 1926, vient couronner la statuette en présence d'une foule très nombreuse. Deux pèlerinages ont lieu chaque année. Il faut remonter au moins à 1613 pour retrouver trace du premier d'entre eux qui a lieu le lundi de Pentecôte. Le second a lieu pour la fête mariale de la nativité que le pape Serge 1<sup>er</sup> au VII<sup>ème</sup> siècle fixa à la date du 8 septembre. (Date à laquelle serait miraculeusement née la vierge Marie fille de Anne et Joachim)

### A Foncine le Haut et Chapelle des bois

Lors de la conquête victorieuse de la Franche Comté par les troupes de Saxe Weimar à la solde des Français, la population locale se mit sous la protection de la Vierge Marie et se réfugia à Combe David. Epargnés, les habitants, en reconnaissance, instituèrent un pèlerinage à Combe David où fut érigé un petit oratoire. En 1871, les troupes prussiennes envahissent la France et se jettent à la poursuite des troupes françaises du général Bourbaki qui trouve son salut en Suisse. La population locale craignant les exactions des troupes prussiennes se réfugie à nouveau à Combe David en implorant la protection de la Vierge. En remerciement de cette bénéfique protection, l'oratoire est rebâti plus grand et plus majestueux comme s'était engagé à le faire l'abbé Delacroix, curé de Chapelle des Bois. Le pèlerinage



a lieu deux fois par an l'un à Pentecôte et l'autre le 8 septembre (ou le dimanche le plus proche). C'est alternativement la paroisse de Chapelle des Bois et celle de Foncine le Haut qui se chargent de l'organisation. Malgré la concurrence bienveillante des pèlerinages de Mièges, c'est toujours avec une fidélité qui ne se démentit pas qu'une participation nombreuse vient au pied de l'oratoire de Combe David pour prier avec ferveur « la Vierge des bois »

Pèlerinage à Combe David septembre 2025

# CA SE PASSE CHEZ NOUS !

## Espace Vie et Partage Saint Joseph : le jardin partagé prend vie

Le projet de jardin partagé a commencé à se concrétiser ce vendredi 17 avril avec la préparation d'un premier carré de potager et les premières plantations. Ce projet est en lien avec l'Espace Vie et Partage Saint Joseph. Il n'était cependant pas nécessaire d'attendre la fin des travaux d'aménagement de l'ancien Couvent Saint Joseph pour débiter le jardin partagé. Cela permettra également d'aménager progressivement



ce grand terrain situé derrière la cure de Champagnole. De plus, un bon nombre de personnes attendait avec impatience le début de ce beau projet, notamment les membres du G.E.M. (Groupe d'Entraide Mutuelle). Quelques rencontres avaient préalablement permis d'établir les premiers contours de l'organisation de ce jardin partagé, avec notamment la mise en place d'une équipe de pilotage constituée

de quelques personnes : Hélène, Hugo, Denise, Yannick, Etienne et Laurent. Beaucoup reste à faire, mais c'était une joie de se retrouver pour débiter les premiers aménagements. Cela esquisse déjà l'ambiance chaleureuse qu'il pourra y avoir dans ce jardin partagé qui permettra rencontres, échanges, travail en commun, moments festifs...



# CA SE PASSE CHEZ NOUS !

## A la découverte du CREDO, une soirée à Champagnole avec Mgr Jean-Luc Garin et Anne-Laure Kehr

Le service de la formation du diocèse a proposé cette année de redécouvrir le Credo en 7 soirées. La 6e soirée a eu lieu le jeudi 5 mars à Champagnole avec notre évêque et Anne-Laure Kehr. Ils ont ainsi pu apporter de nombreux éclairages sur la 6e partie du Credo : "L'Eglise une, sainte, catholique et apostolique". Cette soirée, comme toutes les autres, était diffusée en parallèle sur la chaîne Youtube du diocèse, ce qui permet à tous de suivre ces soirées de formation. Ces soirées tournantes, qui peuvent être suivies en présentiel ou en distanciel, créent ainsi une *certaine communion*. Vous pouvez (re)visionner la soirée sur la chaîne Youtube du diocèse



## Pèlerinages du Rosaire :

Connaissez-vous le Pèlerinage du Rosaire ? C'est le pèlerinage à Lourdes qui a lieu tous les ans au mois d'octobre avec les frères dominicains. C'est le plus grand pèlerinage, avec environ 16.000 pèlerins de toute la France, dont 600 de notre région qui voyagent dans un TGV spécial. Que vous soyez en pleine forme ou affaiblis par le grand âge ou la maladie, si vous avez envie de venir comme hospitalier ou comme pèlerin pour profiter de toutes les propositions spirituelles, des conférences et des célébrations, nos bénévoles seront heureux de vous donner toutes les informations utiles. N'hésitez pas à nous contacter : Tél. : 03 81 25 28 07 – courriel : [rosaire.bfc@gmail.com](mailto:rosaire.bfc@gmail.com) – internet : [pelerinage-rosaire.org](http://pelerinage-rosaire.org)



# CATECHESE

## De nouvelles Fraternités catéchuménales à Champagnole et à Mièges !



"Je suis comme le cyprès toujours vert, c'est moi qui te donne ton fruit",  
nous dit le Seigneur par l'intermédiaire du prophète Osée.

Et c'est vrai ! Alors qu'abondent les considérations pessimistes sur l'avenir de l'Église, quelle joie de constater le nombre grandissant de personnes qui viennent à elle ! Les demandes de connaître Dieu, de comprendre qui est Jésus, d'entendre le message chrétien se sont multipliées en quelques mois à Champagnole, à tel point qu'il existe désormais deux "fraternités catéchuménales", l'une à Champagnole, l'autre à Mièges. Elles regroupent au total une vingtaine de personnes, sans oublier l'aumônerie des jeunes qui accompagne aussi deux jeunes filles.

Les accompagnateurs se réjouissent du nombre de personnes, bien sûr, mais surtout de leur soif de connaître Dieu, Jésus, Marie, de trouver des réponses à leurs interrogations sur le sens de leur vie et d'entendre le message chrétien qui leur paraît si nouveau. C'est une vraie joie pour les accompagnateurs de vivre ensemble ce chemin de (re)découverte de la foi !

Si vous souhaitez aussi faire ce chemin, ou si vous connaissez des personnes que cela intéresserait, n'hésitez pas à contacter la cure de Champagnole :

**Par tél : 03 84 52 04 28**

**Par mail : [secretariat@paroissendplateaux.com](mailto:secretariat@paroissendplateaux.com)**



# DOSSIER

## La nouvelle paroisse et son organisation :

### Les 3 dimensions de la paroisse :

La vie chrétienne est appelée à se développer dans 3 dimensions :

- **Une dimension de proximité**, au plus près du terrain et des lieux de vie
- **Une dimension intermédiaire** qui facilite le regroupement autour de pôles, afin de faciliter les déplacements
- **Une dimension globale** pour l'animation et l'administration de la paroisse

### 1- Les lieux de proximité :

Cette proximité peut être territoriale (un quartier ou plusieurs villages) ou relationnelle (autour d'une spiritualité commune). On peut distinguer 3 types de regroupements fraternels.

#### a) Les Fraternités paroissiales : des lieux pour se ressourcer localement.

Dans l'élan impulsé par la démarche synodale et les deux 1ères lettres pastorales de notre évêque, **les Fraternités paroissiales sont constituées de 5 à 12 membres**, toujours invitées à s'élargir, quitte à scinder chaque fraternité en 2 (si elle dépasse 12 membres). Ces Fraternités sont un maillon essentiel pour nourrir la vie chrétienne de façon ordinaire, dans une dimension de proximité. Il s'agit d'un lieu de soutien fraternel où, lors de rencontres régulières et conviviales, le groupe prie et partage la Parole de Dieu. Si l'accent est mis sur le ressourcement, les Fraternités paroissiales s'encouragent aussi à la mission et à la charité, en soutenant la « pastorale de la visitation » (auprès des malades, personnes âgées ou en deuil). Elles ont donc le souci d'assurer une présence chrétienne locale, de nouer des liens avec les personnes qui, localement, ont des demandes spirituelles ou sacramentelles. Ces Fraternités peuvent également proposer des initiatives missionnaires dans la logique de ce qui suit, à propos des FLAM et sont accompagnées par les missionnaires diocésains pour les aider à cheminer et relire leur expérience.

#### b) Les Fraternités locales d'Animation Missionnaire (FLAM) : pour proposer et porter des initiatives missionnaires locales.

Pour s'associer à tel ou tel projet missionnaire, on peut rejoindre une FLAM, dont la vocation est de transmettre la flamme de la foi, de l'espérance et de la charité.

**Une FLAM est une fraternité d'au moins 3 fidèles, qui souhaitent développer une initiative au service de la mission dans la paroisse.**

Ces projets peuvent être ponctuels (un temps fort particulier, un parcours Alpha, une formation, un temps de prière œcuménique **ou au long cours** (un groupe de prière, de partage de la Parole, veiller à ce que l'église soit propre et accueillante, une action de solidarité...))

**Les FLAM sont reconnues par le curé et le Conseil Pastoral Paroissial (CPP)** qui auront à cœur de valoriser, soutenir et valider le plus possible les initiatives locales.

Les FLAM sont économiquement dépendantes de la paroisse, ce qui fait qu'en cas de besoin, un membre de la FLAM fera le lien avec le Conseil Economique Paroissial (CEP) pour tout ce qui concerne la dimension financière de certains projets. Les membres de la FLAM auront soin de se former et de **relire leur mission annuellement avec le curé** (ou un référent de la Paroisse désigné par lui).

## c) Les autres lieux ecclésiaux :

Sur la paroisse, existent d'autres réalités d'Eglise, qui ne dépendent pas d'elle et qui ont leur organisation propre : centre scolaire catholique, Secours Catholique, village Saint Joseph, scoutisme, aumônerie, MCR, équipes du Rosaire...

Le lien avec ces réalités constituera un enrichissement et un précieux soutien pour la mission locale.

La paroisse soignera également les liens fraternels avec les communautés des autres confessions chrétiennes présentes sur le territoire de la paroisse.

## 2- Les lieux intermédiaires :

Pour se rassembler, il est nécessaire de prévoir des « pôles missionnaires », facilement accessibles et suffisamment vastes. On peut aussi identifier plusieurs occasions de rassemblements intermédiaires : Eucharistie dominicale, préparation aux sacrements, catéchèse et catéchuménat...

## 3- L'animation et l'administration de l'ensemble de la paroisse :

### a) Le curé et l'équipe des prêtres

Les prêtres sont appelés à prendre soin de leur vie fraternelle au niveau de la paroisse (repas en commun, rencontres régulières).

### b) Les diacres

Le curé et l'équipe presbytérale réuniront régulièrement les diacres et veilleront à ce qu'ils puissent exercer leur ministère de prédication. Ils doivent être informés de la vie paroissiale et il est demandé qu'un diacre fasse partie du CCP.

### c) Le secrétariat paroissial et les « points accueil »

En plus de la présence de la secrétaire, le logiciel ENORIA (conforme au RGPD) permettra de faciliter l'organisation et la communication.

Le secrétariat paroissial étant parfois éloigné, il est souhaitable de développer des « points accueil » avant et après les messes dominicales (pour orienter les personnes en demande de renseignements divers : inscriptions en catéchèse, sacrements...).

### d) Une équipe d'accueil paroissial à promouvoir

Si une équipe d'accueil n'est pas encore constituée, il serait préférable, pour la secrétaire paroissiale, de différencier le temps consacré au travail du secrétariat des créneaux d'accueil. On évitera, si possible, que la secrétaire soit seule chargée de cet accueil.

### e) Le CPP et le CEP

Le renouvellement de ces instances pour notre diocèse est développé dans les deux chapitres suivants.

## 2- Le CPP

1) Sa mission : Comme dans chaque paroisse, un CPP a été constitué sous la responsabilité du curé et comprend un bureau opérationnel.

a) Le CPP prend soin de l'ensemble de la Paroisse. Il est au service de la croissance de la foi de tous les paroissiens et les aide à devenir encore davantage des disciples-missionnaires. En s'appuyant sur les orientations diocésaines, **il définit des projets missionnaires et accompagne leur réalisation**, en faisant appel à des personnes de bonne volonté.

Il travaille à la pastorale et à la réponse à donner aux demandes de sacrements sur la Paroisse.

# DOSSIER

Avec le curé, il veille à ce que les différentes missions nécessaires à la vie paroissiale soient assurées (liturgie, préparation aux sacrements, catéchèse, funérailles...).

L'ensemble du CPP discerne sur toutes les questions relevant de la vie paroissiale et relit les actions pour mieux les ajuster. **Il a le souci de rester en lien avec toutes les réalités d'Eglise présentes sur la Paroisse** et avec le diocèse.

b) Le CPP prend soin des réalités locales

**Il favorise la création des Fraternités Paroissiales et des FLAM en soutenant leurs projets missionnaires.** Des membres du CPP visiteront régulièrement ces deux Fraternités pour renforcer l'unité de la Paroisse.

c) La composition du CPP

Sont membres du CPP :

- Le curé, président de droit
- Les prêtres en activité
- Un diacre, désigné par l'équipe des prêtres
- Un représentant du CEP, désigné aussi par l'équipe des prêtres (les autres membres du CEP ne pouvant pas faire partie du CPP).
- Des laïcs appelés avec discernement pour leurs compétences et leurs charismes. Ils ont été nommés par le curé et sont au moins six (sans excéder quinze personnes)
- La secrétaire paroissiale peut participer au CPP pour être associée à la réflexion et assurer les comptes-rendus. Le curé adressera la liste des membres du CPP au chancelier du diocèse après avoir consulté les anciens « Délégués Paroissiaux » et les « anciennes EAP » (afin de discerner les personnes à appeler).

d) Le mandat des membres du CPP

Les membres du CPP reçoivent une lettre de mission du curé. **La durée du mandat est de quatre ans, renouvelable une fois. La limite d'âge est fixée à 75 ans.** Si un membre est amené à se retirer, il est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

e) Le fonctionnement du CPP

**Il se réunit au minimum quatre fois par année pastorale** sous la présidence du curé. Son fonctionnement et son processus de décision se feront toujours sous un mode synodal, dans l'esprit de la 3<sup>e</sup> lettre de notre évêque (datant du 14 février 2026).

Les rencontres commencent par la prière et l'écoute de la Parole de Dieu.

**Le CPP veille à informer régulièrement les paroissiens** et pourra donc organiser une Assemblée Paroissiale annuelle. Des personnes extérieures peuvent être invitées à participer selon l'ordre du jour. En cas de nécessité, une commission ponctuelle sur un sujet spécifique peut être constituée selon les besoins de la Pastorale.

Chaque année, le CPP prendra le temps de relire son action et de préparer l'année pastorale suivante à la lumière de l'Esprit Saint (si possible lors d'une journée hors de la Paroisse et avec une personne extérieure).

# DOSSIER

## 2) Le bureau du CPP :

### a) Ses missions

Il coordonne les actions paroissiales communes et les projets pastoraux. Il veille à la mise en œuvre des décisions, prépare et anime les rencontres. Il prend soin de communiquer les informations à l'ensemble des paroissiens concernant le travail du CPP.

### b) Composition du bureau

Il est composé du curé, du représentant du CEP et de 2 à 4 personnes laïques membres du CPP (choisis par le curé). **Leur mandat est de quatre ans, renouvelable une fois.** La liste des membres du bureau du CPP sera aussi adressée au chancelier du diocèse.

### c) Fin des fonctions

Le terme du mandat arrive par échéance, démission, absences répétées sans excuses ou pour raison grave après consultation de l'ensemble du CPP (idem pour le mandat des membres du CPP et pour l'âge limite fixée).

## III Le CEP et l'organisation comptable de la paroisse :

Le CEP joue un rôle essentiel au cœur de la vie de la paroisse, puisqu'il contribue à créer les conditions matérielles nécessaires pour que la paroisse grandisse dans l'élan pastoral.

### 1) Le curé, responsable de l'administration des biens de la paroisse :

Nommé par l'évêque, le curé est canoniquement responsable des biens qui lui sont confiés en collaboration avec la curie diocésaine. Il se doit d'être assisté dans sa tâche par un CEP et par les règles établies par la conférence épiscopale. Le curé représente la paroisse dans toutes les affaires juridiques et en est l'administrateur. Dans ce domaine, il doit donc développer la collaboration avec ceux qui sont appelés à porter cette charge, à savoir les membres du CEP, qui doivent lui apporter leur aide.

La Paroisse n'a pas de personnalité juridique sur le plan civil. Seule l'Association diocésaine est habilitée à engager la structure dans les actes civils et à donner délégation (par exemple pour l'engagement de travaux importants)

Il convient d'accomplir l'administration des affaires temporelles (gestion, conservation et entretien du patrimoine paroissial) et de pourvoir à l'avenir matériel de la paroisse, avec la volonté de servir le bien commun de tout le diocèse et d'être au service de l'évangélisation.

### 2) Un double inventaire des biens de la paroisse :

Un inventaire complet sera dressé en deux exemplaires (un pour la paroisse, l'autre pour l'économe diocésain) et sera vérifié par le curé (lors de son installation et à son départ). Il comprendra les listes des biens immobiliers propriétés de l'ADSC (Association diocésaine de Saint Claude) situés sur le territoire de la paroisse, des biens immobiliers propriétés d'associations liées à l'Eglise, des biens immobiliers dont la paroisse a l'usage sans en être propriétaire. L'inventaire comprendra aussi l'état des réserves financières (ou emprunt à la clôture de l'exercice précédent), la copie des inventaires de 1905, la liste des biens mobiliers (presbytères, salles paroissiales...) et des biens liturgiques (+ leur propriétaire)

## 3) Les acteurs du CEP

### a) Un comptable ou un binôme comptable

Ils dirigent et organisent la tenue régulière des opérations comptables de la paroisse, mais leur rôle ne permet pas d'initier ou de valider des paiements.

### b) Un trésorier

Il organise les paiements de la paroisse, mais sa fonction ne lui permet pas d'accéder à la saisie des opérations comptables. Il est en lien régulier avec le curé, qui pourra lui déléguer le rôle d'animation du CEP.

### c) Un représentant auprès du CCP

Il est chargé d'assurer les échanges entre les deux conseils.

### d) Des référents

Il est conseillé de nommer des référents dans les domaines « immobilier et achats », ainsi que « ressources et collectes ». Chaque référent prend en compte les orientations et les décisions de la curie diocésaine, notamment celles de l'économat. Il participe aux réflexions, formations et travaux initiés par le curé et la paroisse.

Le référent « immobilier et achats » a le souci du patrimoine paroissial, de son entretien et du bien-être de ses occupants, en lien avec les veilleurs locaux, en particulier les membres des conseils économiques des anciennes paroisses.

Le référent « ressources et collectes » a le souci de la nécessité d'avoir les moyens financiers pour permettre la vie matérielle de l'Eglise et de l'organisation paroissiale de la campagne du Denier de l'Eglise. Il assure le suivi de l'offrande à l'occasion des célébrations des sacrements ou obsèques (casuel).

## 4) Nominations et fonctionnement du CEP :

Le CEP veillera à la bonne administration de la paroisse et sera en lien avec les veilleurs locaux.

Le curé est membre et président de droit du **CEP, composé au minimum de 5 membres** dont le trésorier et les comptables.

Il ne pourra pas être composé de plus de 11 membres choisis selon leurs compétences. Les membres du CEP ne peuvent pas cumuler leur fonction au CEP avec un mandat électif important (maire, conseiller départemental ou régional), afin d'éviter les conflits d'intérêt.

Les membres sont nommés par le curé et reçoivent une lettre de mission du curé avec une fiche de mission appropriée à la responsabilité confiée.

Ils sont appelés pour un mandat de 4 années, renouvelable.

**Le CEP se réunit au moins 3 fois par an**, sous la présidence du curé pour :

- Elaborer le budget d'investissement prévisionnel pour l'année N+1
- Faire un point sur les dépenses et recettes en milieu d'année
- Contrôler et approuver les comptes de l'année N-1

A la demande de l'évêque, les vicaires généraux et l'économiste diocésain peuvent participer aux réunions.

## 5) Les actes d'administration : procédures et seuils diocésains

En lien avec le CPP, le CEP engage économiquement la paroisse dans le respect des règles diocésaines et a donc pour mission de veiller à l'équilibre des recettes et dépenses, établir ses comptes annuels, gérer ses achats et fournisseurs, veiller aussi aux questions de sécurité et de sûreté (respect normes RGPD+lieux publics).

### a) Seuils pour la validation des décisions

Les procédures suivantes sont instituées :

- Pour les dépenses ne dépassant pas 500 euros, le curé décide seul.
- Pour les dépenses exceptionnelles dépassant 500 euros, les décisions sont prises avec l'**avis** du CEP. Sans raison suffisante, le curé ne s'écartera pas de l'avis de la consultation. Au-delà de 1500€, le **consentement** du CEP est requis.

- Les actes de gestion importants et extraordinaires nécessitent une procédure particulière.

Pour que les décisions prises soient valides, il faut que les conditions soient respectées concernant :

### b) Les décisions d'embauches et de contrat de travail

### c) Les opérations relatives au patrimoine de biens d'Eglise paroissiaux

Le budget prévisionnel N+1 (pour projets de travaux, rénovations ou achats supérieurs à 10 000€) sera transmis à l'économiste diocésain avant le 15 novembre, afin d'être examiné et validé par ses soins ou le Conseil Diocésain pour les Affaires Economiques (CDAE) en décembre de l'année N (selon des seuils définis préalablement).

## 6) En cas de nomination d'un administrateur paroissial

Aucune dépense importante, ni aucune action engageant les biens de la paroisse ne pourra être effectuée par l'Administrateur (sauf accord de l'ordinaire).

Aucune dépense importante ou non prévue qui impliquerait une conséquence sur l'équilibre de la paroisse **ne pourra être engagée par le CEP** (sauf accord de l'ordinaire).

## 7) Les veilleurs des relais locaux

Les veilleurs pourront être nommés par le curé au niveau local. Ils sont les points de contact pour les membres des FLAM et font le lien avec le curé, ainsi que le CEP pour toutes les questions de la vie matérielle. Ils veillent à l'ouverture et à l'entretien des églises et signalent aux référents immobiliers ou à défaut au CEP les interventions nécessaires sur les bâtiments de la paroisse.

Notes prises par Jocelyne Brocard à partir du guide pratique du Diocèse de Saint Claude sur  
« **Les paroisses et leur organisation** »

# COUP DE PROJECTEUR

## S'ouvrir à notre vie intérieure...

### 1. Préambule

Nous, les humains, avons tous une vie intérieure guidée par notre conscience qui nous pousse à réfléchir et à faire des choix dans nos modes de vie, en distinguant le bien et le mal.

### 2. Notre vie intérieure ... comment s'exprime-t-elle ?

Exprimer notre vie intérieure et l'approfondir, c'est s'ouvrir au monde, s'ouvrir aux autres, s'intéresser sincèrement à eux et leur consacrer du temps pour faire du bien. En étant plus ouverts, en rendant service concrètement, nous enrichissons notre propre humanité, nous tissons des liens d'empathie, de bienveillance avec celles et ceux qui nous entourent. Ainsi notre vie intérieure devient-elle un espace d'ouverture et de générosité, toujours tourné vers l'avenir.

### 3. Un exemple : une jeune lycéenne de 18 ans s'exprime ainsi :

« Pour moi, avoir une vie intérieure féconde, c'est s'ouvrir à autrui, vivre davantage en paix, avoir l'esprit de service. Voilà mes valeurs... car, s'ouvrir aux autres, c'est recevoir tellement en retour, mais aussi se faire plaisir et ainsi vivre heureuse. Même si c'est parfois difficile et pas toujours garanti. Oui, nous avons tout à gagner en nous intéressant davantage à ce que nous voyons autour de nous, à ne pas rester dans son cocon, et vivre davantage en paix avec notre conscience. Toutefois, pour moi, une condition est nécessaire : avoir une vie intérieure solide, s'ouvrir à ce qui nous dépasse, entretenir une vie spirituelle intense. Pour cela, faire toujours confiance en celui que je nomme Dieu mais qui, je n'en suis pas sûre, doit être l'Amour à l'Infini. »

### 4. Un psychologue s'exprime :

« J'aimerais vous inviter à porter une attention tranquille et régulière à notre vie intérieure, à cette manière unique d'être ce que vous êtes et de traverser le monde. La vie intérieure n'est pas un repli sur soi, elle est aussi la façon dont nous accueillons l'autre et le monde avec douceur et présence. Cultiver sa vie intérieure, c'est ainsi donner à son esprit et à son cœur les moyens de se déployer hors de soi pour mieux comprendre, toucher et accompagner les autres sur leur propre chemin. »

### 5. L'Eglise catholique s'exprime :

Dans sa lettre apostolique du 28 octobre dernier, intitulée : « *Dessiner les nouvelles cartes de l'Espérance* », et qui parle de la mission éducative de l'Eglise, le Pape Léon XIV insiste sur le rôle de la vie intérieure dans l'éducation : « Des jeunes, écrit-il, demandent de la profondeur. Il est important de créer des espaces de silence, de discernement, de dialogue avec sa conscience et avec Dieu. » C'est cette vie intérieure qui se manifeste le plus souvent dans la prière et qui équilibre nos vies humaines et spirituelles. Or le premier don de l'Esprit Saint, c'est la charité. Cette dernière nous invite à promouvoir le pardon, le partage, l'accueil de l'étranger et l'hospitalité. Le monde dans lequel nous vivons nourrit notre vie intérieure pour que nous soyons ouverts à l'invitation de l'Esprit Saint qui rend nos vies fécondes, à l'écoute de la Parole de Dieu.

Maurice PETETIN

# COUP DE PROJECTEUR

## **Disponibilité comme qualité unissant tout disciple-missionnaire au Christ**

Nous disposons fondamentalement de notre personne (esprit, âme, corps). Nous sommes dotés, par notre Créateur, d'intelligence, de volonté et d'affectivité. Nous avons aussi à notre disposition notre temps et nos énergies (physiques, intellectuelles, morales et spirituelles). Avec notre accord, le Seigneur veut y faire appel pour que d'autres personnes puissent également en bénéficier.

### **1. Nature de la disponibilité**

- Le Seigneur notre Dieu désire avoir à sa disposition de bons ouvriers pour y recourir quand il veut.
- Il veut que ces ouvriers soient dociles ou obéissants à son Esprit.
- Dans cette optique, la disponibilité est un effet de la grâce de Dieu et de la bonne volonté de la personne choisie par lui pour accomplir sa volonté. Elle représente un idéal du disciple du Christ ou du disciple-missionnaire.

### **2. Caractéristiques de la disponibilité du disciple-missionnaire**

La disponibilité du disciple-missionnaire doit être :

- 1) Sans réserve, c'est-à-dire extérieure et intérieure ;
- 2) Illimitée, c'est-à-dire qu'elle doit s'étendre à tous les domaines de sa vie ;
- 3) Confiante, car celui-ci ne doit rien craindre et doit compter sur la bonté de Dieu qui l'a appelé ;
- 4) Féconde, en d'autres termes, orientée vers la rédemption ou le salut du monde et la plus grande gloire de Dieu ;
- 5) Aimante, comme il convient à tout disciple du Christ qui tend à la perfection de l'amour de Dieu et dont la vie doit être charitable ;
- 6) Joyeuse, c'est-à-dire qu'il faut que, dans la main de Dieu, celui-ci ait la joie au cœur et la manifeste extérieurement.

Il s'agit :

- 1) De la joie d'être totalement au service de Dieu et des autres ;
- 2) De la joie d'accomplir son œuvre au maximum, dans l'intimité divine ;
- 3) De la joie de vivre et de mourir pour lui<sup>1</sup>.

Bref, être disponibles pour le servir à travers les autres, c'est ce que le Seigneur attend de tous ses disciples-missionnaires. Il veut que ceux-ci soient dociles à son Esprit.

Père Crispin SOLULA MASUNDA, Curé modérateur

---

<sup>1</sup> Cf. J. SUBTIL, *Instrument dans la main de Dieu*, p. 32-33.

# Nos joies et nos peines

## du 15 novembre 2025 au 30 avril 2026

- **Ont été accueillis par le BAPTÊME sur les secteurs de :**

**L'Angillon :** /

**Combe d'Ain :** Aubin PETOT    **Monts de Balerne :** /

**Foncine-le-Haut :** /

**Notre-Dame du Châtelet : Notre-Dame du Val de Mièges :** Lola JACQUES, Gabriel PUJOL, Ezio BOURGEOIS, Ilona GINDRE, Louisa DAVID,

**Champagnole :** Rose CHARNAUX, Nelly BOYER, Jules JACQUES, Alessio GREGET, Yanis CHATEAU, Lola LEGLISE, Steven MARANINI, Maëlys KARACAY, Ava COURVOISIER, Andréa DORNIER, Alessio MICHAUD,



- **Ont été unis par les liens du MARIAGE :**

/

- **Ont franchi la mort et sont entrés dans l'ESPERANCE :**

**L'Angillon :** Suzanne DOLE, Julienne MATTHIEU, Odette CHABOZ, Paulette ANGONNET, Marcelle MELET, Marie-Thérèse DUSSOUILLEZ, Claude GUINCHARD

**Champagnole :** Didier CAT, Antonio SOARES DA CRUZ, Nicole BELLETINI, Colette RENAUD, Bruno CATTENAOZ, Aurélia ZARILLO, Ida DE LUCA, Denise DUBOZ, Elisabeth PICHON, Joëlle CHAGRE, Michelle ROMANET, Gérard CLEMENT, Maryse GRANDMOUGIN, Marie-Janne PETETIN, Rémy CHAUVIN, Simone DAVID, Roger MONNERET, Anne-Marie DUVAL, Monique CHAUVIN, Isabelle DE ALMEIDA CRUZ, Jeanne BOCKENMEYER, Jacqueline GIROD, Huguette BERTHELIER, Solange SONNET, Paul DUSSOUILLEZ, Yvette MAZURECK (prière au cimetière), Bernadette GAMET, Josette COMTE, Gérard FAIVRE, Nicole BOURGEOIS, Pierre BROCARD, Renée BESUCHET, Liliane PHILIPONA, Albert PICHEGRU, Simone NOZIERE, Maria DELOURDES MORAIS GONCALO

**Combe d'Ain :** Pierre BUGNET, Michèle ARDIET

**Mont de Balerne :** Monique AUTHIER, Michel NICOD

**Foncines :** Christiane JOBARD, Evelyne PERRET, Marie-Louise MELET, Lucienne JOBARD, Aimé BRIGOLLE, Gustave FRAGNIERE

**Notre-Dame du Châtelet :** Christiane BUON, Mario ARLETTI, Fabienne KLEIN,

**Notre-Dame du Val de Mièges :** : Christian LACROIX, Marie-Joséphine MAIRE, Monique GROSJEAN, Maurice BECOULET, Paul SERRETTE, Michel ROYET, Gilberte VUILLERMOT, Georges PASTEUR, Josette DESCHAMPS

**Val de Sirod :** Jean PROST



<u>SECTEUR</u>	<u>Angillon</u>	<u>Combe d'Ain</u>	<u>Foncines</u>	<u>Val de Mièges</u>	<u>Val de Sirod</u>	<u>Champagnole</u>
<u>Dimanche-fête</u>		<u>Mts de Balarna</u>	<u>N.D. Châtelet</u>			
2 mai						18h30 St-François
3 mai 5 <sup>e</sup> Dim Pâques	10h30 Supt ADP	10h30 Saffloz (fête)	9h Chaux-des-Crotenay	10h30 Nozeroy		10h30 Eglise
9 mai			18h30 Foncine-Bas			18h30 St-François
10 mai 6 <sup>e</sup> Dim Pâques	10h30 Chapois (fête)	10h30 Monnet-la-Ville		10h30 Gillois		10h30 Eglise
14 mai Ascension	10h30 Lemuy		10h30 Les Planches	10h30 Bief-du-Fourg		10h30 Eglise
16 mai	18h30 Vers					18h30 St-François
17 mai 7 <sup>e</sup> Dim Pâques		10h30 Marigny		10h30 Nozeroy	10h30 Sirod	10h30 Eglise
23 mai		18h30 Mt/Monnet				18h30 St-François
24 mai Pentecôte	10h30 St-Germain		10h30 Foncine-Haut	10h30 Mièges		10h30 Eglise
25 mai Ste-Marie	10h30 Mièges, fête patronale de la Paroisse, présidée par MGR Jean-Luc GARIN					
30 mai						18h30 St-François
31 mai Sainte Trinité	10h30 Le Larderet	10h30 Crotenay	10h30 Chaux-des-Crotenay	10h30 Bief-des-Maisons		10h30 Eglise
6 juin						18h30 St-François
7 juin St-Sacrement	9h Vanoz	10h30 Loulle	10h30 Foncine-Haut	10h30 Mignovillard		10h30 Eglise
13 juin			18h30 Les Planches			18h30 St-François
14 juin 11 <sup>e</sup> Dim du T.O.	10h30 Andelot	9h Monnet-la-Ville		10h30 Fraroz	11h Crans	10h30 Eglise
20 juin	18h30 Le Pasquier					18h30 St-François
21 juin 12 <sup>e</sup> Dim du T.O.		10h30 Marigny	10h30 Foncine-Bas	10h30 Esserval Tartre (fête)		10h30 Eglise
27 juin			18h30 Chaux-des-Crotenay			18h30 St-François
28 juin 13 <sup>e</sup> Dim du T.O.	10h30 Lemuy	10h30 Mt/Monnet		10h30 Fraroz (fête)		10h30 Eglise
4 juillet		18h30 Crotenay				18h30 St-François
5 juillet 14 <sup>e</sup> Dim du T.O.				10h30 Mièges		10h30 Eglise
11 juillet	18h30 Chapois					18h30 St-François
12 juillet 15 <sup>e</sup> Dim du T.O.		10h30 Monnet-la-Ville	10h30 Les Planches	10h30 Nozeroy	10h30 Sirod	9h Les Nans (fête) 10h30 Eglise
18 juillet			18h30 Chaux-des-Crotenay (fête)	18h30 Mignovillard		
19 juillet 16 <sup>e</sup> Dim du T.O.	11h St-François, messe télévisée présidée par MGR Jean-Luc GARIN					
25 juillet						18h30 St-François
26 juillet 17 <sup>e</sup> Dim du T.O.	10h30 St-Germain	10h30 Saffloz (fête)	10h30 Foncine-Bas	10h30 Mièges (fête)		10h30 Eglise
1 <sup>er</sup> août			18h30 Foncine-Haut			18h30 St-François
2 août 18 <sup>e</sup> Dim du T.O.	10h30 Supt (fête)	10h30 Marigny (fête)		10h30 Cuvier	9h Sirod (fête)	10h30 Eglise
8 août						18h30 St-François
9 août 19 <sup>e</sup> Dim du T.O.	10h30 Vers	10h30 Loulle	10h30 Les Planches	10h30 Arsure (fête)		10h30 Eglise
15 août Assomption	10h30 Gardebois	11h Mt/Monnet (fête)	10h30 Foncine-Haut	10h30 Censeau (fête)	17h Chapelle du Pont	9h Eglise
16 août 20 <sup>e</sup> Dim du T.O.				10h30 Gillois		10h30 Eglise
22 août				18h30 Mièges		18h30 St-François
23 août 21 <sup>e</sup> Dim du T.O.	10h30 Andelot	10h30 Chapelle Villard	10h30 Chaux-des-Crotenay			9h Le Vaudioux 10h30 Eglise
29 août						18h30 St-François
30 août 22 <sup>e</sup> Dim du T.O.	10h30 Champagnole Eglise, messe d'installation nouvelle Paroisse Notre-Dame des Plateaux					

Il est possible de consulter les horaires des messes de tout le diocèse sur le site : [messe.info](http://messe.info)

Pour rappel, tous les renseignements du calendrier sont indiqués sous réserve de modifications possibles en raison d'évènements imprévus.

Soyez attentifs aux informations qui pourront être affichées ou communiquées !



**Champagnole :** Chapelle St-Joseph : Lundi, mercredi et vendredi Chapelet à 17h, messe à 18h ; mardi à 8h15 ; jeudi à 8h15 suivie de l'adoration jusqu'à 10h.

### Horaire des messes et temps de prière à l'ermitage :

Jeudi Chapelet à 15h15, adoration à 16h et messe à 16h30.

Tous les 25 du mois, à 20h à l'Ermitage, rendez-vous mensuel avec les veilleurs de l'Ermitage pour prier ensemble sous le regard de Notre-Dame de Mièges.

**Chaque année : pèlerinage à Notre-Dame de Mièges, Marie, Mère de l'Eglise, le lundi de Pentecôte.** Messe, prière mariale pour chaque fête consacrée à Marie (cf. annonces)



### Pour les demandes d'intentions de messes :

Elles se font par paroisse. Prenez soin de préciser la date souhaitée, le lieu, l'intention de messe. Faites parvenir le règlement de 18€ en espèces ou chèque libellé à l'intention : ADSC Paroisse Notre-Dame des Plateaux, au moins dix jours avant la date, soit à la quête, par mail ou aux heures d'ouvertures du secrétariat à Champagnole ; Pour le Val de Mièges, envoyé à Mme Christiane HENRIET, 15 rue Ste Anne, 39250 LONGCOCHON.

Ne mélangez pas ce règlement avec celui du Denier de l'Eglise, de votre abonnement pour Sources ou tout autre don pour soutenir notre église.